

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane: 1ère répartition des crédits pour 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la commune de Marignane dans le cadre du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane, au titre de 2017, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 9.645 € pour la requalification de l'îlot a1, sur une dépense subventionnable plafonnée à 321.484 € HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
M. LE DISSES ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée